



Le Service Logement

Missions :

- L'hébergement en appartements relais.
- L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) visant à soutenir les personnes dans leur projet d'accès ou de maintien dans leur logement.
- L'intermédiation locative (IML).
- L'accompagnement en « zone non tendue ».

Bénéficiaires :

Ce type de prise en charge s'adresse aux personnes mentionnées dans le PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

L'admission a lieu après orientation par le SIAO de l'Hérault (appartements relais, IML et « zone non tendue »).

Moyens :

- 1 chef de service et 3 travailleurs sociaux.
- 21 appartements relais (studio, T1, T2).
- 19 logements d'intermédiation locative (studio, T1, T2).
- 5 logements en « zones non tendues » adaptés à la composition familiale.

Actions :

- L'hébergement temporaire en appartements relais permet aux ménages en difficulté d'intégrer un logement qui servira d'étape à un logement définitif. Le ménage bénéficie d'un accompagnement social adapté à sa situation.
- « L'ASLL Installation » (ouverture de compteurs, assurance, FSL, intégration dans le quartier, investissement du logement, conseils dans la gestion, médiation locative) et « l'ASLL Maintien » (impayés de loyers, surendettement, problèmes administratifs, médiation locative).
- L'intermédiation locative vise à accompagner les ménages autonomes dans leur accession au logement de droit commun.
- Accompagnement renforcé des ménages en logement du parc locatif social jusqu'au glissement de bail, en zones non tendues du département de l'Hérault.

53 rue Claude François - 34080 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 75 14 93 - Fax : 04 67 75 80 94

Email : servicelogement@aers-asso.fr

